

## 1 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2022 – RAPPORT 01 - ADS

Lors de chaque nouveau transfert de compétences ou dans le cadre de la création de service commun, l'évaluation des charges transférées est obligatoire. L'évaluation des transferts de charges relève de la responsabilité de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) créée par l'EPCI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 31 mai 2023 qui détaille la méthode d'évaluation des charges retenue pour la révision du coût du service commun « autorisation d'urbanisme – application du droit des sols » dans le cadre du renouvellement de la convention et son impact sur les montants des attributions de compensation 2023 et à suivre.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

## 2 – REGULARISATION AMORTISSEMENTS DES FRAIS D’ETUDES PAR LE 1068

Madame Séverine CHEVE expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'autoriser le comptable public à effectuer la régularisation des biens détaillés ci-dessous par opération d'ordre non budgétaire par débit et crédit des comptes 281321 des immobilisations concernées en contrepartie du crédit du compte 1068 pour un total de 32 464,46€ puis à sortir les biens totalement amortis de l'Actif par opération non budgétaire.

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	VALEUR NETTE	Régularisation des amortissements par le 1068
2031	921A	ETUDE DIAGNOSTIC CENTRE BOURG CAUE	31/12/2015	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
2031	966	ETUDE REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG	20/03/2015	21 248,58	3 336,00	17 912,58	17 912,58
					<b>Compte 28031 à créditer</b>		<b>20 412,58</b>
281321	55	Bien ne comportant qu'un amortissement		0,00	17 625,68	-17 625,68	-17 625,68
281321	« divers »	Amortissement non rapproché d'un numéro d'inventaire		0,00	35 251,36	-35 251,36	-35 251,36
					<b>Compte 281321 à débiter</b>		<b>-52 877,04</b>
					<b>TOTAL régularisation Crédit 1068</b>		<b>32 464,46</b>

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

## 3 – DEMANDE DE RESTITUTION SOMME VERSEE A MONSIEUR GERARD BOUCHET – LOCATION SALLE ROUGE (ESPACE DANIEL BALAVOINE)

Madame Séverine CHEVÉ, première adjointe en charge des finances et du Conseil Municipal des Jeunes, expose au Conseil Municipal que Monsieur Gérard BOUCHET a signé un contrat de location de salle avec la Commune afin de réserver la salle rouge (Espace Daniel Balavoine), le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 et a réglé un acompte de 32,91€.

En raison du décès d'un proche, Monsieur Gérard BOUCHET a été contraint d'annuler l'évènement, Madame Séverine CHEVE demande au Conseil Municipal, s'il accepte de lui restituer la somme de 32,91€.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

## 4 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INFRACOS D'UN EMPLACEMENT AFIN D'Y INSTALLER UNE STATION RADIOELECTRIQUE (EGLISE)

Monsieur Eric LECAPLAIN, adjoint en charge de la voirie et de l'environnement expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 14 décembre 2004, le conseil municipal a adopté une convention avec SFR afin qu'il puisse installer une antenne dans le clocher de l'Eglise. Le 1<sup>er</sup> mars 2015, les droits et obligations issus du contrat principal et des avenants éventuels consentis auprès de SFR ont été transféré à la société INFRACOS. Afin de poursuivre la mise à disposition d'un emplacement (Eglise) pour l'installation, l'exploitation et la maintenance d'une station radioélectrique, il est nécessaire de signer une nouvelle convention. C'est la raison pour laquelle, Monsieur Eric LECAPLAIN propose au Conseil Municipal d'adopter cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou lui-même à la signer.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

## 5 – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS DANS LE CADRE DES TRAVAUX ENVISAGES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE DESERTE ET D'ALIMENTATION DU RESEAU ELECTRIQUE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE – LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE ET AERIENNE EMRUNTANT LA PARCELLE AB140

Monsieur Eric LECAPLAIN, adjoint en charge de la voirie et de l'environnement expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS envisage des travaux rue Berthelot de Villeneuve. ENEDIS prévoit la création d'une ligne électrique souterraine ainsi qu'une ligne électrique aérienne, qui traverseront une parcelle communale cadastrée AB 140 et située au lieu-dit Pièce de l'Ormeau. Il est donc nécessaire de consentir à ENEDIS une servitude en signant une convention de servitudes (pour chaque ligne électrique). Une convention a été préparée par ENEDIS. C'est la raison par laquelle Monsieur Eric LECAPLAIN propose au conseil d'adopter cette convention de nature à consentir à ENEDIS un droit de servitude et d'autoriser Monsieur le Maire ou lui-même à la signer.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

## 6 – ELECTIONS SENATORIALES 2023 – ELECTION ET DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET LEURS SUPPLEANTS

Monsieur le Maire propose d'élire les délégués du Conseil Municipal ainsi que leurs suppléants pour les élections sénatoriales 2023, comme suit :

N°	NOM	Prénom	Délégué
1	GIRARD	Jean Jacques	Titulaire
2	CHEVÉ	Séverine	Titulaire
3	LECAPLAIN	Éric	Titulaire
4	BOLZE	Martine	Titulaire
5	FRONTEAU	Bruno	Titulaire
6	RENAUDON	Véronique	Titulaire
7	LOUISET	Olivier	Titulaire
8	TELLIER	Christine	Titulaire
9	PRADES	Xavier	Titulaire
10	STEFANI	Christine	Titulaire
11	CADEAU	Dominique	Titulaire
12	MASSÉ	Stéphanie	Titulaire
13	FOLLIOT	Alexandre	Titulaire
14	LECORNIER	Adeline	Titulaire
15	THALER	Sébastien	Titulaire
16	BOPP	Florence	Suppléant
17	LORIEUX	Sébastien	Suppléant
18	GUYARD	Bathilde	Suppléant
19	DUCHESNE	Jean-Paul	Suppléant
20	GRUMETZ	Christine	Suppléant

**M. le Maire demande à chaque élu de se lever et d'aller voter.**

**La liste ci-dessus a obtenu 21 voix (unanimité).**

## 7 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS – SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Madame Véronique RENAUDON propose au Conseil Municipal de supprimer un poste d'agent de maîtrise, et de créer un poste d'adjoint technique (les trois grades) à compter du 1<sup>er</sup> août 2023. C'est la raison pour laquelle Madame Véronique RENAUDON propose au Conseil Municipal d'adopter à compter du 1<sup>er</sup> Août 2023, le tableau des emplois ainsi modifié, d'inscrire les crédits nécessaires au Budget de la Ville de Tiercé et de charger, Monsieur le Maire ou elle-même de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

## 8 – CONVENTION FINANCIERE DE REPRISE D’UN COMPTE EPARGNE TEMPS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu’il souhaite signer une convention financière de reprise du Compte Epargne Temps (CET) pour un agent administratif qui a demandé son détachement dans un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC). Après discussion avec l’EPCC Le Quai CDN il a été décidé que ce dernier allait reprendre la totalité du CET de l’agent en contre partie de la somme de 810 €. Cela correspond à la moitié de la compensation financière maximale.

**Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité.**

## 9 – CREATION DE 6 POSTES D’ADJOINT D’ANIMATION AFFECTES AUX ETUDES SURVEILLEES

Madame Véronique RENAUDON, Adjointe-au-Maire en charge des Ressources Humaines, aux Conditions de Travail, à l’Enseignement et en charge du Périscolaire expose au Conseil Municipal, qu’afin de poursuivre l’organisation des études surveillées à l’école élémentaire Le Rondeau, il convient de créer des postes d’Adjoints d’animation, contractuels, à temps non complet, pour effectuer l’encadrement des études. C’est la raison pour laquelle, Madame Véronique RENAUDON propose au Conseil Municipal de créer 6 postes d’Adjoint Territorial d’Animation affectés aux études surveillées, à hauteur de 4h/semaine, sur la période scolaire, d’inscrire les crédits nécessaires au Budget de la Ville de Tiercé et de charger, Monsieur le Maire ou elle-même de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

**Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité.**

## 10 – CONTRAT ASSURANCE GROUPE

Madame Véronique RENAUDON, adjointe en charge des Ressources Humaines, aux Conditions de Travail et à l’Enseignement rappelle au conseil que, conformément aux dispositions de l’article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d’assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions du titre II du livre VIII de la partie législative du code général de la fonction publique, relative à la protections liées à la maladie, à l’accident, à l’invalidité ou au décès (Articles L821-1 à L829-2) ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels. Considérant l’intérêt que représente la négociation d’un contrat d’assurance groupe, Madame Véronique RENAUDON propose au Conseil Municipal de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de charger le Maire de signer la demande de consultation.

## 11 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur Olivier LOUISET, adjoint en charge de la Culture, du Sport et du Développement de la Vie Associative, rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d’un terrain multisports sur le territoire de la Commune. Cette opération inscrite sur l’exercice budgétaire 2023 peut bénéficier d’un soutien du Conseil Départemental de Maine et Loire au titre d’aides aux investissements des Communes. C’est la raison pour laquelle, Monsieur Olivier LOUISET propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de Maine-et-Loire au titre d’aides aux investissements des Communes, d’autoriser Monsieur le Maire ou lui-même à signer les pièces nécessaires à cette demande et d’approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	MONTANTS HT
Réalisation d’un terrain multisport	79 462 €
FINANCEMENT	MONTANTS
Subvention de l’Agence Nationale du Sport	37 108 €
Subvention Département Maine-et-Loire / Aides aux Communes	26 462 €
Autofinancement	15 892 €